



Méthodologie nationale de gestion des Sites et Sols Pollués - Retour d'expérience

Aurélie DROISSART-LONG, INERIS

Sophie FAVEREAUX, BRGM

Franck MAROT, ADEME

Christian VINCQ, MTES

07 novembre 2019



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



Retour d'expérience sur la méthodologie nationale SSP

Contexte

Objectifs

Clarification de la rédaction du guide méthodologique pour une meilleure compréhension et mise en application des principes de gestion des sites et sols pollués

Méthodes

Fin 2017 : mise en place d'un GT restreint constitué de représentants de l'ADEME, du BRGM, de l'INERIS et du Ministère

Retour d'expérience

Problématiques et questions soulevées

- Formations
- Dossiers expertisés
- Manifestations professionnelles

Retour d'expérience sur la méthodologie nationale SSP

Hors champ de la révision de la méthodologie

Cible

Enjeux pour la biodiversité

Portée réglementaire

Règles de remise en état d'un site pollué

Obligations de mise en œuvre des outils de la méthodologie

Objectifs de réhabilitation

Type de travaux découlant des études réalisées sur un site pollué

Précisions sur les usages



Retour d'expérience sur la méthodologie nationale SSP

Mises à jour des documents de la méthodologie

Évolutions réglementaires

Mise en place d'une certification réglementaire

Arrêté du 19 décembre 2018 fixant les modalités de la certification prévue aux articles L. 556-1 et L. 556-2 du code de l'environnement et le modèle d'attestation mentionné à l'article R. 556-3 du code de l'environnement

Caractérisation des eaux de surface selon leur état écologique, leur état chimique et de potentiel écologique

Arrêté du 27 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010

Mobilisation des acteurs en matière de gestion des sites et sols pollués

Instruction ministérielle N°DGPR/DGS/EA1/DGAL/2017/145 du 27 avril 2017 sur l'organisation des services déconcentrés de l'État, des administrations centrales et des opérateurs publics relative à la gestion des sites et sols pollués

Missions des ARS

Instruction n° DGS/EA1/2019/43 du 13 juin 2019 précisant les missions des Agences Régionales de Santé dans la gestion sanitaire des sites et sols pollués exposant les populations riveraines



Retour d'expérience sur la méthodologie nationale SSP

Mises à jour des documents de la méthodologie

Évolutions réglementaires

Statut réglementaire des installations de traitement et de confinement des pollutions

Note du 25 avril 2017 relative aux modalités d'application de la nomenclature des installations classées pour le secteur de la gestion des déchets

- la notion de site peut être étendue aux parcelles proches sur lesquelles sont délivrées un même permis d'aménagement ou de construction
- la réutilisation de terre excavées hors site peut ne pas être considérée comme une opération de stockage de déchets

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)

Obligation au 1^{er} janvier 2018 pour tout intervenant en conception, encadrement et exécution des travaux à proximité des réseaux, y compris pour le maître d'ouvrage

Cas de l'amiante

Obligation préalable de recherche de la présence amiante avant toute opération de travaux comportant des risques d'exposition des travailleurs selon les dispositions de l'article L. 4412-2 du Code du travail

- **décret du 9 mai 2017** relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations
- **décret du 27 mars 2019** définissant des dates d'entrée en vigueur des dispositions relatives au repérage de l'amiante avant travaux (RAT) pour 6 domaines d'activité

Engins pyrotechniques

Nécessité de formation et de certification des intervenants à la demande du Ministère des Armées.



Retour d'expérience sur la méthodologie nationale SSP

Mises à jour des documents de la méthodologie

Évolutions normatives

Mise à jour de la norme NF X31-620 liée à l'actualisation de la méthodologie et création de la partie 5 relative à la prestation « ATTES »

Évolutions méthodologiques

Évolution des outils méthodologiques en gestion des terres excavées

Mise à jour des guides

- Guide de valorisation hors site des terres excavées issues des sites et sols potentiellement pollués dans des projets d'aménagement - Version Novembre 2017 (*mise à jour prévue en 2020*)
- Guide d'utilisation de l'outil HYDROTEX – Réutilisation hors site des terres excavées en technique routière et dans des projets d'aménagement - Version Décembre 2018

Élaboration du guide relatif au Plan de Conception des Travaux (PCT)

- périmètre d'application et contenu du PCT (référence au guide)
- positionnement de l'administration à l'issue du PG selon le contexte (réalisation ou non d'un PCT et à quel stade).

Retour d'expérience sur la méthodologie nationale SSP

Précisions apportées dans la méthodologie

Terminologie

Quelques exemples :

polluant / substance

diagnostic / investigation

mesures de gestion (plan de gestion) / actions ou travaux (ingénierie)

essais de faisabilité en remplacement des « essais de faisabilité et de traitabilité »

Caractérisation des milieux et prélèvements

Dans les végétaux : dendrochimie et phytoscreening

Dans les sols : valeurs de fond *a minima* à acquérir autour d'un site

Dans les gaz du sol : campagnes de mesure tenant compte des conditions de saisonnalité

Référentiels

Pour les sols : en plus d'ASPITET (pour les métaux), ajout des référentiels RMQS et BDSolU (métaux et organiques) dans le guide pour la détermination des valeurs de fond dans les sols à l'échelle d'un site

Exposition : en remplacement de CIBLEX, prise en compte des évolutions documentaires

- rapport INERIS de juin 2017 sur les paramètres d'exposition à prendre en compte dans MODUL'ERS
- avis Anses de juin 2017 relatif à l'étude INCA 3 portant sur la dernière enquête de consommation alimentaire.

Retour d'expérience sur la méthodologie nationale SSP

Précisions apportées dans la méthodologie

Démarche IEM

Clarification des modalités d'application des valeurs d'analyse de la situation (VAS) et de l'ELT.
Suppression des VAS pour l'air extérieur.

Condition d'utilisation des valeurs de référence par milieu donnant la priorité aux valeurs réglementaires ou assimilées (ex : avis du HCSP).

Cas particulier d'utilisation des VAS dans la démarche IEM pour l'air intérieur : en cas d'observation de concentrations dans l'air des habitations supérieures aux valeurs R1, il peut être tenu compte des référentiels de qualité de l'air tels que ceux de l'OQAI en comparant les résultats au percentile 90 :

- toutefois si les études confirment que la pollution est attribuable au site, la mise en œuvre de mesures correctives d'amélioration de la qualité de l'air intérieur doit être envisagée ;
- dans le cas de concentrations supérieures aux valeurs de l'OQAI, la mise en œuvre de mesures de gestion est alors examinée, au regard notamment des préconisations pouvant exister pour certaines substances (ex : valeurs d'action rapide du HCSP).

Retour d'expérience sur la méthodologie nationale SSP

Précisions apportées dans la méthodologie

Évaluation des risques sanitaires

Rappel sur les données de calculs de risques sanitaires (grille de calcul IEM, ARR « prédictive » et ARR « fin de travaux ») :

- établir des scénarios d'exposition réalistes et pertinents fondés sur le schéma conceptuel et les usages réels des milieux ;
- prendre en compte les concentrations totales ne se limitant pas à la part attribuable de l'activité du site d'étude ;
- affiner en tant que de besoin les calculs en modifiant certains paramètres : usages spécifiques (âges et activités des occupants, durée d'exposition, ...), spéciation et bioaccessibilité des substances
→ *repenser si nécessaire les scénarios d'exposition lorsque c'est possible (modification du projet de réhabilitation ou d'aménagement, restriction d'usage, ...)*

Précisions apportées afin de mieux éclairer les conditions de prise en compte de certaines substances et valeurs de référence dans la mise en œuvre des évaluations de risques sanitaires :

- seules les substances disposant de valeurs de gestion réglementaires ou assimilées (HCSP) sont écartées dans l'EQRS menée après une IEM ou dans une ARR ;
- les autres substances pour lesquelles il existe des VAS (y compris les VGAI de l'Anses) doivent être conservées dans le calcul de risque dès lors qu'elles sont quantifiées ;
- dans le cas où les concentrations de fin de travaux sont toutes inférieures ou égales aux objectifs de réhabilitation, alors il n'y a pas lieu de réaliser de nouveaux calculs de risque.

Retour d'expérience sur la méthodologie nationale SSP

Précisions apportées dans la méthodologie

Cas particuliers de mise en œuvre de mesures de gestion en présence de composés volatils

Air intérieur : en cas de difficultés de respecter les objectifs fixés par le HCSP tant en termes de concentrations que de délais alors une gestion au cas par cas peut être mise en œuvre.

Eau de robinet : l'enlèvement des terres polluées autour de la canalisation n'est pas jugé suffisant en cas de risque de perméation du matériau de cette dernière.

Jardin potager : en présence de pollution résiduelle dans les sols sous-jacents, un complément d'étude doit permettre de valider la profondeur d'excavation.

Plan de gestion (PG)

Modification formelle liée à la réorganisation des paragraphes.

Retour d'expérience sur la méthodologie nationale SSP

Mise en forme des documents

Format des documents

Reformulation et apport de précisions dans le respect du maintien de la taille et de la structure des documents.
Amélioration de la recherche par mot-clé.

Rétablissement des liens

Mise en lien privilégiée avec le site SSP-Infoterre sur lequel l'ensemble des documents cités et les bases de données est présenté.

Lien : <http://ssp-infoterre.brgm.fr/>.

Document en cours de relecture interne à la DGPR. Il se substituera à la version 1 de l'édition 2017 sur le site SSP-Infoterre :

Lien : <http://ssp-infoterre.brgm.fr/methodologie-nationale-gestion-sites-sols-pollues>.

